

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment son article 9.4,

Délibération enregistrée sous le numéro : **732/2025/CAB**

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Election VP délégué rattaché au CA – Coordination des grands projets structurants

La candidature de Monsieur Abderrahman Maftah est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Monsieur Abderrahman Maftah : 24 voix
0 bulletin contre et 5 bulletins en abstention

Monsieur Abderrahman Maftah est élu Vice-Président délégué « coordination des grands projets structurants » du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants (présents ou représentés) : 29

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges